



SECTION SPORTIVE ESCALADE



Collège RONSARD

27 Bd du Général
Giraud

94100 SAINT MAUR

Principal : Mr FRANÇOIS

Professeur responsable : Mr CARBONNE

CONTACTS

☎ 01 41 81 12 34

secretariat@college-ronsard.fr

tcarbonne@college-ronsard.fr



PRESENTATION

Depuis 2008, le collège Pierre de Ronsard propose une section sportive escalade pour les élèves performants et/ou motivés dans cette discipline. Depuis la rentrée 2014, cette section est ouverte aux élèves de 6^{ème}.

Une section sportive scolaire offre aux élèves un complément de pratique sportive approfondie, sans viser le haut niveau, en liaison avec les organismes fédéraux (SMUS escalade de saint Maur) et leur permet de suivre une scolarité normale, de progresser et d'être valorisés dans leur sport de prédilection.

Les sections sportives scolaires sont définies dans la circulaire du 29 septembre 2011. Elles contribuent à **promouvoir et développer la pratique sportive des élèves à l'école**. Elles accueillent les élèves **filles et garçons motivés et aptes aussi bien au plan sportif qu'au plan scolaire**. Elles sont sources de **plaisir et d'accomplissement personnel** et représente une **contribution originale à la formation du citoyen**. Elles permettent la **formation de jeunes sportifs de bons niveaux, et de futurs éducateurs, arbitres officiels ou dirigeant**.

ACQUISITION DE COMPETENCES ET CONNAISSANCES

⇒ En recherchant l'engagement des élèves :

Motiver les élèves en leur donnant l'occasion de progresser et d'être valorisés dans le sport qu'ils affectionnent.

Développer le goût de l'effort.

Contribuer à leur réussite scolaire et à leur reconnaissance.

⇒ En développant l'autonomie et la responsabilité :

Adopter des comportements de sécurité.

Savoir s'équiper, gérer les risques, les contraintes, les dangers.

Gérer sa pratique dans le milieu où se déroule l'activité : SAE

(structure artificielle d'escalade), site naturel, conditions de pratique (état physique et mental, météorologie...)

⇒ En éduquant à la citoyenneté

Sensibiliser les élèves aux questions du développement durable.

Aider les élèves à évoluer dans une bonne hygiène sportive et de vie quotidienne.

⇒ En permettant une ouverture culturelle et technique

L'escalade source de plaisir et d'accomplissement personnel.

Apprentissage de techniques de progression suivant le milieu dans lequel se déroule l'activité (connaître le matériel et son utilisation, maîtriser et appliquer rigoureusement les règles de sécurité)

Acquisition d'une culture de travail en équipe : se sentir responsable de la sécurité d'autrui et de la sienne. Être solidaire.



ORGANISATION DU CURSUS

L'élève s'engage pour la totalité du cursus, donc tout au long du collège, de la 6^{ème} à la 3^{ème} les élèves sont regroupés dans une classe sur chacun des niveaux.

A la fin de chaque année, le chef d'établissement et le professeur responsable ou le conseil de classe peuvent faire sortir un élève de la section sportive s'il ne remplit pas les conditions fondamentales requises en terme de motivation, de travail, d'exigences de niveau ou même de comportement.

⇒ Planning

- **Le lundi de 14h30 à 17h30.** Le créneau est inscrit dans l'emploi du temps. Il s'ajoute aux horaires obligatoires des cours d'EPS (4 h en 6^{ème}, 3 h en 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}). Nous nous rendons au **centre sportif Brossolette à Saint-Maur** pour l'entraînement. Nous y allons tous ensemble à pied en partant du collège. Les élèves sont libérés à la fin sur place. Les parents des plus jeunes s'organisent généralement pour le retour en covoiturage.

- **Le mercredi de 12h30 à 14h30 :** Participation à l' **Association Sportive escalade du collège au centre sportif Brossolette.**

- **Participation aux compétitions de l'UNSS** (sport scolaires): département, académie, championnat de France pour y représenter son établissement avec son équipe. Ces compétitions ont lieu sur trois mercredis dans l'année.

- Participation aux entraînements du club d'escalade de Saint-Maur (SMUS) pour préparer les compétitions fédérales, si l'enfant y est inscrit.

- Formation à la fonction de Jeune Officiel (Les juges font parti des équipes lors des compétitions).

⇒ Sorties organisées

- Salle du Nautil à Pontault ou salles de blocs Hardbloc Alfortville ou Arkose

- Blocs à Fontainebleau (dernière semaine de l'année scolaire).





PROCEDURE D'ADMISSION

AU NIVEAU PHYSIQUE

Date et lieu des sélections : Le mercredi 17 AVRIL 2019 à 13h00 précise dans la salle d'escalade du centre sportif BROSSOLETTE, 51 avenue Pierre Brossolette 94100 SAINT MAUR. La salle d'escalade se situe au deuxième sous sol.

Modalité de l'épreuve : Les élèves de CM2 sont répartis en deux ou trois groupes pour passer les deux épreuves du test de sélection. Le niveau technique et la motivation feront l'objet d'une évaluation sur l'ensemble de ces tests.

1) **Une épreuve technique de grimpe en « moulinette »** sur plusieurs voies de cotation croissantes. Les candidats seront assurés par des collégiens confirmés. Les aptitudes de coordination motrice, de souplesse, de placements seront jugées.

2) **Une épreuve d'aptitude physique de force sur un exercice de tractions.** L'élève devra réaliser le maximum de traction sur le pan incliné à partir d'une position main jointes dans un bac (prise large). Une traction est validée lorsque le départ du mouvement se fait bras tendu et que le menton dépasse le niveau des mains.

AU NIVEAU SCOLAIRE

Le dossier scolaire de l'élève est examiné.

L'avis de leur professeur sera pris en compte afin de déterminer

- 1) si leurs capacités leur permettent de mener de front scolarité et entraînement.
- 2) si leur comportement en classe au cours du CM2 est compatible avec les exigences de sérieux et de discipline liés à l'activité escalade. **Ce critère est déterminant.**

Les parents d'élèves devront fournir une copie des bulletins du 1er et 2ème trimestres de l'année 2018-2019 ainsi que l'avis de leur professeur sur chacun des deux points cités ci dessus.

CAS PARTICULIERS : ADMISSION DES ELEVES HORS SECTEUR

Les candidatures d'élèves hors secteur proposées par l'établissement seront examinées lors de la commission du 24 Mai 2019 qui se tiendra à la direction départementale du Val de Marne.

Pour mémoire, les familles doivent parallèlement au dossier d'inscription compléter une demande de dérogation au titre du parcours scolaire particulier (document à récupérer auprès de la direction de l'école d'origine)

Possibilité d'intégrer la section en 5° et 4° en fonction du nombre de places disponibles.

La priorité sera donnée aux élèves :

- justifiant d'un bon niveau (minimum 5B-5C) et inscrits à l'A.S. l'année précédente
- qui présentent de réelles capacités et une motivation importantes apparues lors du cycle escalade en EPS. Accord donné après concertation avec le professeur d'EPS.

